

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2022

Convocation du 11/01/2022

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER Julien, QUIBLIER Aymeric

Absents :

Pouvoirs : CHARRIER Brigitte donne pouvoir à BRUYERE CUOQ Patricia

VIGIER Nicole donne pouvoir à CAVROY Antoine

PAULET Marjolaine donne pouvoir à GRANGEON Régis

N° 2022 – 01 Objet : Location appartement T4 (maison TEYSSIER)
--

M. le Maire informe les membres présents que Mmes ROCHEDY Aline et DAMOUR Wendy demande en location un appartement type T4 situé dans le bâtiment communal réhabilité en 2 logements sociaux ; appartement occupé précédemment par M. et Mme VERET Reynald.

Cet appartement fait l'objet d'une convention PLUS N°07-N315-3748

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

-Décide de donner à bail appartement type T4 d'une superficie de 70m² à Mmes ROCHEDY Aline et DAMOUR Wendy à compter du 1^{er} février 2022.

-Décide de fixer le loyer mensuel équivalent au loyer prévu par la convention PLUS N°07-N315-3748, à 408.64 € soit le même montant qu'actuellement révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

-Ce loyer est indexé sur la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE au titre du 4^{ème} trimestre de l'année précédant la date de la signature de la convention.

-Une caution de garantie sera demandée à la signature du bail, correspondant à un mois de loyer soit 408.64 €

-Les charges de chauffage feront l'objet d'une provision mensuelle de 100.00€ et la régularisation interviendra à chaque relevé de compteur.

-Le locataire devra également rembourser la taxe d'ordures ménagères.

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après avoir oui cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire.

VOTE : POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0